



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements: Gard

Question écrite n° 7337

Texte de la question

M Gilbert Millet appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la situation de la cooperative cerealiere de Barjac, dans le departement du Gard. Les pertes de recolte dues aux conditions climatiques peuvent etre estimees a 60 p 100 pour l'annee 1988. De 1 200 tonnes en 1987, la recolte s'eleve a 500 tonnes cette annee, dont 300 ne seront vendues qu'a demi-prix, le bon subissant aussi une baisse. De gros problemes d'ensemencement avaient ete rencontres en 1987 et se sont reproduits cette annee. De plus, aucune autre recolte n'a pu permettre de compenser les pertes en cereales. La cooperative ne pourra donc pas assumer les frais fixes de son fonctionnement. En consequence, il lui demande d'accorder a la cooperative cerealiere de Barjac les moyens financiers lui permettant d'equilibrer sa gestion.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Fonds national de garantie des calamites agricoles ne peut indemniser que les exploitants agricoles ayant contribue au financement de ce fonds par le moyen d'une contribution additionnelle a leur prime d'assurances et non les societes cooperatives : les adherents dont les cultures de ble et d'orge ont souffert des conditions climatiques defavorables de l'annee 1988 pourront eventuellement etre indemnisés, un arrete interministeriel du 19 decembre 1988 ayant reconnu le caractere de calamite agricole a la pluviosite excessive du printemps 1988 dans le Gard, a l'exclusion de la zone de montagne, ce qui permet aux exploitants concernes de constituer leur dossier individuel de demande d'indemnisation. Par ailleurs, une aide exceptionnelle a l'hectare sera attribuee a tous les exploitants ayant subi des pertes de recolte. Le montant de cette aide sera fixee par le comite departemental d'expertise en fonction des difficultes particulieres rencontres par les agriculteurs sinistres.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7337

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3789